## CONDITIONS

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

---

POUR ARRANSAS. (Texas.)

La belle goël. **NATIVE**, capitaine W. AULD, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le ferry, ou à
J. W. COLLINS,
9 mars rue de la Levée.

POUR BALTIMORE. (Passage seulement.)

Le beau brick **JOHN A ROBB**, doublé et chevillé en cuivre, capt. FORBES, ayant de bons emménagemens, partira la semaine prochaine, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
9 mars rue Royale, No. 117.

POUR NEW-YORK, *(paquebot du 20.)*

Le superbe navire neuf **CREOLE**, capitaine PAGE, partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à
8 mars FOSTER & HUTTON, rue du Canal

POUR LE HAVRE. *(passage seulement.)*

Le navire américain **SALEM**, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, capit. DESTREBECHO, partira sans retard du 20 au 25 de ce mois, et prendra seulement des passagers, qui seront très-bien logés et nourris. S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
6 mars V. ROUMAGE, rue Royale, no. 116.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX.

Le navire français **MONTESQUIEU**, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine A. L. COSSIL, ayant une partie de son fret engagée, partira à la fin de ce mois. Pour le reste du fret, pour l'un et l'autre port, et passagers pour le Havre, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à
6 mars V. ROUMAGE, rue Royale No. 106

POUR RIO-GRANDE.

La goëlette neuve et doublée en cuivre, **AMERICAN**, capit. ARNOLD, sera à même de prendre un chargement demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
6 mars LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON,

Le beau navire **HELEN MAR**, capt. HOLMES, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 39, ou à
28 fév STETSON & AVERY.

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à
WM. G. HEWES,
24 fév rue du Camp, No 9.

La goëlette fine voilière **SOUTH-CAROLINA**, capitaine SAFFORD, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 900 barils ; elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bon chêne vert et du cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. P. MORGAN & Co.
24 fév rue du Camp, no. 43

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve **BONITA**, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux ; elle tire peu d'eau et a une belle cale pour sa grandeur. S'adresser à
20 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot neuf **CANADA**, capit. J. L. WHITE, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
8 fév HARRISON, BROWN & CO.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux briks, doublés en cuivre, **ARIEL**, **AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
21 janv J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON,
10 fév. Rue de la Douane, No. 14.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, **UNE MAISON**, située rue Toulouse, no. 80, entre Royale et Bourbon.
8 fév—15 J. LACOSTE.

A VENDRE,—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à
J. CHALARON,
20 fév—0 rue Royale

EN débarquement de la Lise & Aimée, venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points ; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe ; 24 tierçons vinaigre blanc, qualité supérieure ; 23 caisses grand vin, chateau Lafflite ; 40 do. grand vin, chateau Léorille ; 6 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par
21 fév. T. NICOLET & CO.

40 TONNEAUX de fret lourd, pour N. York ou la Providence, peuvent s'obtenir au No. 13, rue du Camp. 22 fév

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par
[22 fév] LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Boston, à vendre par
THAYER, HURD & CO.
20 fév rue des Magasins.

LETTRES DE CHANGE sur Paris-New-York et Philadelphie, à vendre par
10 fév. F. E. SORBÉ.

TRAITES sur New-York, à vendre par
8 fév. W. G. HEWES.

HUILE DE KIRSCH—40 caisses huile de Kirsch, qualité supérieure, en débarquement du navire La Lise & Marie, de Bordeaux, à vendre par
F. P. DUCONGÉ,
21 fév. encoignure Conti & Chartres.

REMEDE DU DR. LERON.—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi-purgatif du Docteur Leroy, garanti véritable et venant directement de la pharmacie "Lequoy Cottin" à Paris les personnes qui tiennent à avoir le véritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui-ci.
F. P. DUCONGÉ,
21 fév encoignure Conti et Chartres.

CAFÉ de St.-Yago, Havane et St. Domingue, reçus et en magasin, à vendre par
20 fév J. W ZACHARIE.

363 SACS café vert de la Guayane, 1re. qualité, reçus par la goël. Amazonia, et à vendre par
20 fév HARRISON, BROWN & Co.

MELASSE—30 tierçons de premier ordre, reçus par le bateau-à-vapeur Volant, à vendre par
TOURNÉ & BECKWITH,
17 fév nouvelle levée, no. 15.

PORTO; &c.—65,000 livres jambons, 65 barils whiskey, 22 do. lêves, 38 demi-barils bœuf, 5 barils tasseaux, et 2 boucauts jambons, en débarquement du bateau-à-vapeur Arab, à vendre par
TOURNÉ & BECKWITH,
fév nouvelle levée, no. 15

CHAPEAUX BLANCS, SOULIERS, &c.—Rue de la Levée, No. 69, MARCUS M'CALLUM a reçu par le navire Creole, capitaine Warsaw, un joli assortiment de CHAPEAUX blancs de différentes formes et qualités ; aussi, de jolis ESCARPINS, SOULIERS ET BRODEQUINS. 6 mars

---

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans le voisinage facile des communications entre Bethléem et New-York, une ligne régulière de Paquebots, composée des navires suivans, a été établie. Les départs auront lieu de quinze en quinze jours.

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PARCE.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 novembre, | 13 octobre, |
| 5 février. | 28 décembre, |
| 20 avril, | 13 mars, |
| 5 juillet. | 28 mai, |
| 20 septembre, | 13 août. |

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 5 décembre, | 28 octobre, |
| 20 février, | 13 janvier, |
| 5 mai, | 28 mars, |
| 20 juillet, | 13 juin, |
| 5 octobre, | 28 août, |

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 décembre, | 13 novembre, |
| 5 mars, | 28 janvier, |
| 20 mai, | 13 avril, |
| 5 août, | 28 juin, |
| 20 octobre, | 13 septembre. |

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 5 janvier, | 28 novembre, |
| 20 mars, | 13 février, |
| 5 juin, | 28 avril, |
| 20 août, | 13 juillet, |
| 5 novembre, | 28 septembre. |

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

| *De la N.-Orléans.* | *De New-York.* |
|---|---|
| 20 janvier, | 13 décembre, |
| 5 avril, | 28 février, |
| 20 juin, | 13 mai, |
| 5 septembre, | 28 juillet, |
| 20 novembre, | 13 octobre. |

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

---

BUREAU DE LA PRESSE A VAPEUR DE LA LEVÉE, *N.-Orléans, le* 27 fév.

OUTRE les presses à coton et les magasins dont le parachèvement a été annoncé, le quai de la Compagnie, vis-à-vis la Presse, est maintenant assez avancé, pour que les bateaux à-vapeur, les chalans et les navires puisent venir s'y amarrer.

Il ne sera perçu aucun droit de quayage sur les navires ou bateaux qui débarqueront des produits destinés à être emmagasinés dans l'établissement de la Presse ; et il ne sera pas compté non plus de frais de charroi sur les produits embarqués ou débarqués vis-à-vis la Presse. Les chalands et les bateaux chargés de coton ou de tabac, pourront rester amarrés à la Levée dans toute l'étendue de l'encaissement qui forme un port sûr et commode ; et il leur sera donné un temps suffisant pour débarquer leurs cargaisons, sans payer aucun droit de quayage.

Les planteurs de coton et de tabac trouveront qu'il est grandement dans leur intérêt d'envoyer leurs produits *directement* à la Presse ; en ce que, (outre l'économie des frais de charroi,) ces produits étant emmagasinés aussitôt qu'ils seront débarqués, ils ne seront pas exposés à être endommagés par le mauvais temps pendant le transport par terre ; et que les magasins étant vastes et commodes, bâtis autour d'une cour spacieuse, les acheteurs pourront inspecter les marchandises qui y seront déposées, plus facilement et plus à leur satisfaction que dans un établissement plus resserré. Les assurances pourront aussi s'effectuer à un taux moindre qu'on ne l'a fait jusqu'ici, vu la grande sécurité résultant de la construction et de la situation des magasins de la Presse.

Toute espèce de facilités seront offertes par M. REN, agent de la Compagnie, qui réside sur les lieux ; les prix d'emmagasinage, de presse, &c. seront modérés ; et en général l'établissement sera conduit sur les principes les plus libéraux et les plus accommodants.

Par ordre de la Direction,
29 fév WM. HUDSON, secrétaire.

RECU de France, par le Salem, venant du Havre, et à vendre par **L. CHOISNE**, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re. qualité, consistant en : 250 douzes. crême de perse, pots bleus et verts ; 100 douzes. régénérateur de cheveux ; 400 douzes. pommade très-fine, assortie de dix odeurs différentes ; 175 douz. flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir ; eau de vie de Lavande double et ambrée ; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux ; des crêmes de savon, d'amande et autres ; en boîtes crystal et porcelaine ; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

Na. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très modérés.

Les crêmes de perse et les pommades, sont converts en étain et avec de très jolies étiquettes. 21 fév

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback* ; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827 ; idem en caisses de 12 bouteilles, de Las Casas, Leville, et St. Julien (Médoc) de 1827 ; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents ; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau-Larose ; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Vin blanc en tierçons ; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux ; un Moulin complet pour sucrerie. 8 mars J. B. LABATUT.

**AVIS.**

*Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.*

LES Actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une élection de cinq directeurs pour l'année 1832, aura lieu le samedi 17 du courant, au bureau de la dite compagnie, rue Royale, au coin de la rue St. Louis, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures.
6 mars—3, en 10j

*Magasin d'articles nouveaux de Paris, rue de Chartres No. 99.*

ALEX. PAYA, venant de France, offre à vendre un joli assortiment de bijouterie en or et doré, parfumerie fine, quincaillerie do., parapluies, ombrelles, portefeuilles, nécessaires de femmes, brosses, oiseaux, corbeilles à ouvrages en bois de Spas, papier français, gravures et lithographies en tous genres, librairie, sujets d'histoire, romans, tableaux modernes, et une infinité d'objet de fantaisie. 1 mars

LE soussigné vient de recevoir par le Talma, de New-York, un joli assortiment de chaussures et chapeaux, savoir : Escarpins superfins de choix à boucles et sans boucles ; Bottes fines, Souliers et Brodequins de tous genres pour hommes ; Souliers de prunelle noire et de soie de toutes les couleurs, pour femmes ; Chapeaux de première qualité pour hommes, qu'il vendra à des prix modérés, à l'encoignure des rues Condé et Dumaine. (1 mars) J. C. ARRAIZA.

RIZ.—110 tierçons RIZ de Porto-Rico, reçus par la goëlette Comet, à vendre par
6 mars WM. G. HEWES, rue du Camp.

$10 DE RECOMPENSE.

S'est absentée de chez le soussigné la griffone américaine nommée **KITTY**, âgée d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, figure plate, de grands yeux, et très-maigre ; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de gingas bleu à petits carreaux et avoit bottines noires : elle a emporté avec elle une robe de soie noire ; il est probable qu'elle changera de costume.

Les capitaines des bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
5 mars—6 H. H. ALPUENTE.

61 boucauts SUCRE, en débarquement du sloop Juno, à vendre par
29 fév A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE.—Quelques volumes du *Digeste général des Ordonnances du Conseil-de-Ville*. S'adresser au bureau de cette feuille. 10 fév—12

---

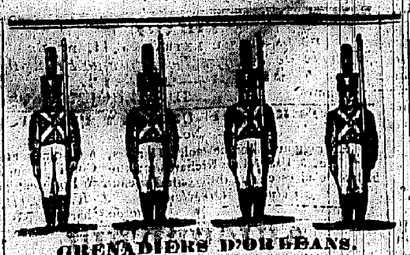

GRENADIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie prendra les armes, dimanche prochain à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, en veste bleue et pantalon blancs.
Par ordre du capitaine.
13 mars A. D. GUESNON, sergent-major

VOLTIGEURS LOUISIANAIS,

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 18 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complet, veste bleue, pantalon et ponpon.
Par ordre du capitaine.
14 mars M. GHAPUS, sergent-major.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS,

LA compagnie prendra les armes dimanche, 18 du courant, à 8 heures précise du matin, en grandes tenue, pantalon blanc, plumet, équipement complet. On se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine.
14 mars C. BUSSI, Sergent-major.

CHASSEURS D'ORLEANS.

LA Compagnie prendra les armes dimanche, 18 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire ; équipement complet, veste bleue et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine.
14 mars V. GOUY, sergent-major.

POSITIVEMENT LA DERNIERE SEMAINE,

## MENAGERIE.

*Maintenant établie sur la place près de la Douane.*

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur ; un Tigre tacheté ; un Léopard de toute grandeur ; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825 ; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 liv. un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie ; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage, deux Andaguntis du Bengal, mâle et femelle ; un Héron bleu, et un Héron à couronne ou *Garinci crane*, tous deux d'Afrique ; un Ichneumon et un Cotamondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt ; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval ; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &c.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures à 9 du soir à 9.—Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

☞ *On donnera à manger aux animaux tous les après-midi à 2 heures.*

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition auront toutes les attentions pour les visiteurs. 13 mars

HOTEL DE LA MARINE ET DES COLONIES.

ET BAINS PUBLICS,

*Sur la Levée, entre les deux marchés.*

M. Ed. LHOTE, successeur du sieur Guillaume, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire faire toutes les réparations nécessaires au dit Hôtel, tant dans tout l'intérieur de l'Etablissement, que dans les Bains, qui seront donnés à l'eau du fleuve, et non à l'eau de puits. Il croit ne rien avoir négligé pour mériter la confiance que daigneront lui accorder messieurs les Habitants de la Louisiane et les voyageurs. On trouvera dans l'Hôtel des chambres pour des personnes seules et pour des familles ; on pourra, de même, prendre pension à un prix modéré.

Il y aura une TABLE-D'HOTE tous les jours, à neuf heures, pour le déjeûner, et à trois heures, pour le dîner, à partir, du 1er mars. Cette même Table sera servie par des domestiques parlant Français, Anglais, Allemand et Espagnol. Il entreprendra des repas de corps, banquets et noces, et offre à louer la salle pour bals ou concerts.

Les BAINS seront tous les jours à la disposition du public, depuis cinq heures du matin, en été, et sept heures en hiver, jusqu'à minuit. On trouvera également aux Bains des consommés, du café au lait et à l'eau, du chocolat, et de toutes sortes de liqueurs.

On pourra prendre un abonnement pour 5 bains à 2 piastres. 29 fév—1m.

## Mr. CHAPMAN.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE,

*Rue du Canal, No. 45,*

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, *rév.* C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, *rév.* F. Clapp, J. A. B. Morion, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév

GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans ainsi que les étrangers, qu'à commencer de dimanche prochain, 11 mars, il sera lui-même à sa maison du lac, et qu'il donnera déjeûner et à dîner, en attendant l'ouverture générale qui est très-prochaine, laquelle sera annoncée dans tous les journaux ; il espère que l'indulgence du public, qui a pu s'effacer un instant, dans l'attente d'un mieux qui n'a jamais été [ne pouvant faire différemment, la maison n'étant pas finie,] le dédommagera des peines et fatigues qu'il se donnera pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur patronnage.

Il prie les personnes auxquelles il avait annoncé que sa maison serait ouverte le premier mars, de l'excuser, vu que ce n'est pas sa faute si elle n'est pas finie ; il croyait d'après la parole qu'on lui en avait donnée pouvoir de même donner la sienne avec certitude, mais il s'est trompé, néanmoins il fera avec plaisir tout ce qu'il pourra pour que l'on trouve chez lui l'utile et l'agréable.
7 mars—10 GUILLAUME.

PIANOS & HARPES.

LES soussignés ont reçu par le navire Woodbury, du Havre, et offrent à vendre 4 FORTE-PIANOS carrés, à 6½ octaves, en joli bois, de la manufacture de *Pleyel & Co.* de Paris, d'un travail achevé, avec double table et garnitures de fer au corps de l'instrument. Ces pianos joignent la solidité à la plus grande élégance. Les garnitures de fer qui soutiennent l'instrument, préviennent l'écartement qui a quelquefois lieu lorsqu'on tend les cordes. Deux pianos carrés en acajou, à 6 octaves, de la même manufacture ; 2 harpes superbes à double jeu. On garantira ces instrumens aux acquéreurs, et on les vendra à des conditions avantageuses.
7 mars E. JOHNS & CO. Rue de Chartres No. 113.

LIVERPOOL SALT. 1000 sacks, now landing, for sale by
march 6 TOURNE & BECKWITH, 15 new-Levee street.

TRAITES sur N.-York et Paris, à vendre par
8 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

150 BALLES FOIN, à vendre par
[29 fév.] J. W. ZACHARIE & CO.

ON a besoin de 48,000 gallons melasse, en s'adressant à
29 fév THAYER, HURD & CO.

27 BA[illegible] de la Havane, ayant d[illegible] à vendre par
29 fév HARRISON, BROWN & CO.

PIMENTO.—25 sacs Pimento de la Jamaïque, récemment reçu et à vendre par
29 fév J. W. ZACHARIE & Co.

---

## VENTES PAR LE REGISTEUR.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 6 Avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith,

DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, et désignés par les Nos. 13 et 36 sur le plan annexé à un acte, en l'étude de Gr. R. Stringer, notaire, sous la date du 18 Février 1831 ; le lot N°. 13 ayant 41 pieds 2 pouces de face sur la ligne du fossey, et 40 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, sur le lot No. 30 ayant 41 pieds 3 pouces sur la rue Jefferson, 41 pieds sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste. Andié.

La moitié indivise d'un lot de terre, situé Paroisse Jefferson, derrière le faubourg Lafayette, à l'encoignure des rues Jackson et Brainard, désigné par le N° 6 sur un plan en l'étude de Carlile Pollock, et ayant (mesure française) 277 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 de profondeur et face à la rue Brainard, avec les améliorations qui sont dessus.

DEUX LOTS DE TERRE, situés sur le chemin du Bayou, et désignés par les N°s. 14 et 15 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Théodore Seghers ; lequel N°. 15, faisant encoignure et ayant 40 pieds de face au chemin du Bayou, sur 100 pieds de profondeur et face au chemin de Milne ; et le lot N°. 14 ayant 40 pieds de face au chemin de Milne, sur 80 pieds de profondeur. Ces deux lots n'appartiennent que pour une moitié indivise à la succession, mais le propriétaire de l'autre moitié consent à la vente.

CONDITIONS : Les deux premiers lots au faubourg Lafayette, payables comme suit : $160 comptant, l'acquéreur se chargeant du paiement de deux billets de $153 75 chaque, et payables l'un le 12 février 1833, et l'autre le 12 février 1834, et la balance du prix d'adjudication à 12 mois de crédit : la moitié indivise du lot à l'encoignure des rues Jackson & Brainard, payable $1200 comptant, et la balance à 12 mois ; et les 2 lots sur le chemin du Bayou, à un crédit de 12 mois, l'acheteur se chargeant du paiement de 3 billets, garantis par hypothèque sur les dits terrains, et payable le 15 novembre de chacune des années 1832, 1833, et 1834, chacun de $243 ; le tout en billets endossés à satisfaction, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs. 6 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Felipe Bostichatalus Philippe Dodé, la propriété suivante, savoir :

Un lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, rue d'Amour, désigné par le N°. 270 ayant environ 50 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur.

*Conditions :* Un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean-Louis Henry Ramel, les propriétés suivantes, savoir :

Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

La jouissance jusqu'au 4 d'Avril 1843 d'un filet No. 66, compris entre les rues de la Premier de, Bassin, St. Pierre et Villeré, avec les édifices qui sont dessus, le dit filet sujet à une rente annuelle de $49 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle-Orléans. Les édifices qui sont construits ou qui seraient construits sur le dit filet appartiendront à la Corporation après le 4 d'Avril 1843.

Conditions : Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Pas ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Reg.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédescleaux, not. pub. 5 mars.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 16 du courant, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith, 30 ACTIONS de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, sur chacune desquelles $25 ont été payées. Conditions : comptant.

Et le même jour, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, au domicile de Mr. Craighead, rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, pour le compte de la même succession, quelques meubles et hardes, ainsi qu'un cheval sellé et bridé. Conditions : comptant. Par ordre de la Cour.
5 mars MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Sterlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir : Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marron ; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans ; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières :

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magasin et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois ; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
22 fév MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars 1283, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Louise Baptiste Roux, f. de c. l. 1°. Une négresse nommé Suzanne, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse. 2°. Un LOT de terre situé sur le côté Est de la rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ 30 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu Humbert Pemorielle et de l'autre par celle de feu Henry Parisien, sur lequel se trouve une maison en briques et d'autres bâtisses.

Conditions, la négresse comptant, et la propriété ¼ comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passé par devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 13 Mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Louis Ferrara, une mulâtresse nommée *Caroline*, âgée d'environ 18 ans.

Conditions : à compant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque jusqu'à parfait payment.

Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédescleaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 19 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue St. Anne, entre les rues Condé et Royale, les marchandises composant le magasin de feu Charles Morgenstern, et consistant en livres, papiers, plumes, encre, et autres articles de librairie—plus 2 presses à imprimerie, avec caractères etc., presses et outils de relieur. Condition comptant. Par ordre de la cour.
8 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Catherine Jurauel, veuve Godefroil, ou à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur de la défunte, ne serait point homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.
12 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue Veuve Amy, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire, ne serait point homologué, et l'exécuteur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.
9 mars MARTIN BLACHE, *Régister.*

---

## VENTES A L'ENCAN.

PAR F. BOTTILET.

LUNDI 26 mars 1832, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Mr. François Darry.

1°. UN TERRAIN no. 1, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts, ayant quarante et un pieds neuf pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur ; à soixante-dix neuf pieds un pouce de profondeur, ce terrain ouvre d'un pied et un pouce sur ce terrain se trouvent une maison en brique de quatre appartemens, avec galerie et cabinets, cuisine en brique &c.

2°. UN TERRAIN no. 2, attenant au premier ayant quarante quatre pieds neuf pouces de face sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur ; sur ce terrain se trouvent une maison briquetée entre poteaux de quatre appartements, galerie, et cuisine en bois.

3°. UN TERRAIN no. 3, rue des Remparts, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, ayant trente trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt six pieds de profondeur.

4°. UN TERRAIN no. 4, attenant au no. 3 formant l'encoignure des rues du Quartier et Remparts ayant trente trois pieds un pouce de face sur quatre vingt six pieds de profondeur, sur ce terrain se trouvent une maison en brique, de quatre appartements, galerie, cabinets, avec cuisine aussi en briques.

5°. UN TERRAIN no. 5, attenant aux n. 3 et 4, ayant quarante neuf pieds un pouce de face sur soixante dix pieds un pouce de profondeur.

Le tout conformément au plan de Jh. Pillié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse Hewlett.

*Conditions :*—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et en tels coupons qui conviendront aux héritiers, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par Carlile Pollock, notaire public.
21 fév.—6 1ps

PAR ISAAC L. M'COY.

LE JEUDI, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse, il sera vendu [s'il n'en est pas disposé à l'amiable avant ce jour,]

Le beau MOULIN A SCIE, à vapeur, appartenant à M. William J. Hepp, situé au faubourg Saulet, avec toutes ses dépendances, tel qu'il est maintenant. La machine a été faite par M. J. Seeds, il y a environ 2 ans, et elle travaille aussi bien qu'aucune de celles employées dans cet état ; le cylindre a 14 pouces de diamètre et un jeu de 4 pieds. L'acheteur doit s'obliger à enlever tous les édifices et matériaux du terrain où ils se trouvent maintenant, d'ici au 1er. mai prochain.

Aussi, en même temps et au même lieu, des ESCLAV